

AUBIGNOSC



BULLETIN MUNICIPAL HIVER 2018





LE MOT DU MAIRE



Mesdames, Messieurs, Chères, chers ami(e)s,

2018 s'achève dans la tourmente. Le mouvement spontané des *gilets jaunes* est révélateur de l'immense fracture qui s'est creusée entre le monde rural et celui pensé par les élites, totalement déconnectées des réalités du terrain, qui bien souvent ne sont jamais sorties du « bocal parisien » mais qui voudraient que le monde ressemblât aux idées et certitudes, trop souvent discutables, qu'elles en ont....

Pour ne pas être trop long, je ne vais pas énumérer, ici, tous les griefs qui ont mené à cette situation.

Les fêtes de fin d'année arrivant et avec elles, l'hiver, peu propice aux longues manifestations, le mouvement s'est arrêté.

Mais que nos dirigeants ne se méprennent pas : s'ils misent sur le pourrissement de la situation et n'apportent pas de réponses concrètes, efficaces et justes à ce vent de révolte plus que légitime, la reprise au printemps risque d'être encore plus dévastatrice.

Malgré tout cela et j'allais dire grâce à cela, peut-être encore plus cette année, profitons de cette période dite « trêve des confiseurs » pour nous rapprocher, pour retrouver un peu de cette fraternité qui fait tant défaut à nos sociétés consuméristes.

A cet effet, je vous invite tous à nous réunir à l'occasion des vœux de la municipalité qui se dérouleront cette année le **mercredi 09 janvier** à 18h15 dans notre salle des fêtes.

En attendant de vous y accueillir, je vous souhaite à toutes et à tous, de très bonnes fêtes de fin d'année.

René AVINENS

PLAN LOCAL D'URBANISME



REVISION ALLEE N°1—LES CROUZOURETS

La révision allégée n°1 pour le dossier des Crouzourets a été initiée en avril 2018. Cette révision a pour but de réduire une zone agricole au profit d'une zone naturelle, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies dans le PADD. Le site des Crouzourets présente une richesse écologique avérée, en raison notamment de sa situation en bordure d'un corridor écologique majeur à l'échelle régionale, constitué par la vallée alluviale de la Durance. L'objet de la révision porte sur un changement de zonage pour tenir compte du corridor écologique.

L'enquête publique a eu lieu du 17 octobre au 21 novembre 2018.

Un dossier a été mis à la disposition du public. Très peu de personnes se sont manifestées. La DDT 04 et la chambre d'Agriculture ayant fait des observations lors de la réunion d'examen conjoint du 14 septembre dernier, le dossier a été complété.

Il a été soumis à l'approbation du conseil municipal le 20 décembre 2018.

Le dossier et le rapport du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public. Ils sont également consultables sur le nouveau site web communal.

DECLARATION DE PROJET—MALAGA

La commune d'Aubignosc a choisi de contribuer au développement des énergies renouvelables dès 2012 , lors de l'élaboration du PLU.

Le projet de la société RES d'implanter un parc solaire photovoltaïque sur le secteur « Malaga » revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'il présente de la production d'énergies renouvelables. Cependant, cette réalisation exige une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour les raisons suivantes : nécessité de faire évoluer le zonage N sur l'emprise du projet en zone AUPv et de lever l'espace vert protégé sur cette zone.

La procédure de déclaration de projet requiert la mise en œuvre d'une concertation :

- Mise à disposition en mairie, aux heures d'ouverture du public habituelles, d'un registre destiné à recueillir les observations du public ;
- Affichage d'un panneau de concertation présentant la procédure ;

Une enquête publique sera ouverte pendant une durée de 1 mois en mairie, conformément à l'article L153-55 du code de l'urbanisme.

Le conseil municipal a prescrit le lancement de la procédure de déclaration de projet dans sa séance du 20 décembre 2018.

RECENSEMENT DE LA POPULATION



Période : Du jeudi 17 janvier au samedi 16 février 2019

Agents recenseurs :

Mesdames Karina WEBER & Marie-Nöelle BOISSENIN



Répondez sur internet... c'est encore plus simple :

le-recensement-et-moi.fr



Notre commune, clé de voûte de la République du quotidien

Afin de réaffirmer le rôle et la place de la commune, des élus et des équipes municipales, acteurs irremplaçables dans le quotidien des Français, l'AMF lance une campagne de communication nationale signée Les maires de France et portée par le hashtag **#MaCommuneJyTiens**. Cette campagne est pensée comme un appel. Un appel de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, un appel de toutes les équipes municipales, un appel du corps citoyen lui-même pour mettre en lumière l'engagement quotidien et le dévouement du maire et de ses équipes, pour le bien-être et le développement de leurs communes.

Notre commune, c'est notre espace de vie, un espace qui nous garantit la continuité et l'efficacité des services publics. Notre commune, c'est aussi une équipe de femmes et d'hommes qui sont les artisans patients et déterminés de la culture, de la sécurité mais aussi de la solidarité et de toutes les politiques publiques qui font la richesse de la démocratie de proximité.

Nous avons donc lancé cette campagne inédite de sensibilisation pour mettre en pleine lumière les réalisations, les innovations mais aussi l'engagement des maires et de leurs équipes. Car souvent, le maire est à la fois le premier recours et le dernier espoir pour nombre de concitoyens. Il est le point de contact opérationnel entre les valeurs qui font notre Nation et l'humanisme de proximité, celui des petits gestes du quotidien.

Cette campagne veut révéler, par le biais d'affichages et de publications sur les réseaux sociaux, l'importance de la commune dans tous les domaines de votre quotidien et valoriser votre attachement à cette institution de proximité.

Tous ensemble, mobilisons-nous pour soutenir nos communes sur MaCommuneJyTiens.amf.asso.fr

REFORME DE LA GESTION DES LISTES ELECTORALES

La date butoir du 31 décembre n'existe plus.



PERIODE TRANSITOIRE entre le 1er septembre 2018 et le 31 décembre 2019.

Pour les élections européennes fixées le dimanche 26 mai 2019, une permanence sera assurée le samedi **30 mars 2019 de 10h à 12h en mairie** pour recevoir les dernières inscriptions.

NB : si un scrutin intervenait avant, c'est la réglementation actuelle qui s'appliquera. Seules pourront voter les personnes inscrites **avant** le 31 décembre 2018.

Ce nouveau système « répertoire électoral unique » va attribuer à tous les électeurs un numéro « **identifiant national** »; cela va nécessiter la renumérotation de la liste et la délivrance de nouvelles cartes d'électeur. **Elles seront distribuées après le 31 mars 2019.**





Les services municipaux organisent le ramassage des encombrants le **1er mercredi** de chaque mois.

Les prochains ramassages auront lieu **le 02 janvier 2019** puis le 06 février 2019, etc..

Pensez à vous faire inscrire à la mairie : 04 92 62 41 94 jusqu'à la veille, 18h00.

Placez vos encombrants devant votre portail. Les agents passeront les récupérer.

TRAVAUX COMMUNAUX



« Le cheminement doux » est terminé. Cet accès piéton offre une sécurité aux personnes qui peuvent ainsi se rendre dans le village sans risque.

L'éclairage public permet aux élèves de venir jusqu'à l'abri bus en période hivernale sans craindre l'obscurité.



EXTENSION DU CIMETIERE DU FOREST :

Les travaux ont débuté fin novembre.

**PROCHAINS TRAVAUX :
PROGRAMME DE VOIRIE 2019**

Marché public à venir

TRAVAUX COMMUNAUX....SUITE



Fragilisé par les pluies diluviennes qui se sont abattues les mois derniers, le regard d'assainissement situé dans le ravin du Riou au niveau du poste de relevage du village est désormais protégé par un enrochement réalisé par l'entreprise MINETTO.

EMPLOI DU FEU



PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PRÉFECTURE

Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

Digne-les-Bains, le 26 septembre 2018

L'EMPLOI DU FEU

LE PRINCIPE :

Le brûlage des déchets verts est interdit en application du règlement sanitaire départemental, qui précise que le brûlage des déchets ménagers est interdit, quelque soit la zone. Les déchets verts sont des déchets ménagers, ils comprennent :

- les déchets issus des tontes de gazon,
- les feuilles, les aiguilles mortes,
- les tailles d'arbres et d'arbustes.

Ils proviennent notamment de l'entretien des zones de loisirs, des espaces verts publics ou privés, des terrains de sport, des jardins des particuliers. La combustion de ces déchets génère des fumées et des particules irritantes, raison pour laquelle le brûlage est interdit.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le centenaire de l'Armistice



Les enfants, venus nombreux, ont lu des textes empreints d'émotion, pour cette journée particulière du centenaire de la fin de la 1ère guerre mondiale.

RENTREE DES CLASSES



VIDEO PROTECTION



Par arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2018, Monsieur le Préfet nous a autorisé à procéder à l'installation du système de vidéoprotection sur les voies publiques. Les sept caméras prévues devraient être installées au cours du 1er semestre 2019.

MANIFESTATIONS CULTURELLES



La Chorale
« **La clé des chants** »
répète tous les lundis soirs

Elle se produira le
22 décembre à Super U

La commission culturelle municipale a programmé un concert de Pop Rock le **samedi 26 janvier 2019**, à la salle des fêtes à 20h30
VENEZ NOMBREUX ... !!!!



CONCERT
POP & FOLK
SONS OF
ACOUSTIC
TRIO

SAMEDI 26/01
20H30

SALLE DES FÊTES
04200 AUBIGNOSC

TARIF ADULTE (+16ANS): 10€
TARIF ADOS (12-16ANS): 5€
INFOS: 06 63 38 23 39

ORGANISÉ PAR LA COMMISSION CULTURELLE



La pièce de théâtre « **La femme du boulanger** »
a été jouée en mai 2018

A noter également : une représentation du
spectacle « JEUX DE SCENE » de Victor Haïm
prévue le ... samedi 27 avril 2019

ETAT CIVIL



Cette année, Monsieur le maire a eu le plaisir de célébrer quatre mariages ...

Le 09 juin l'union de **Caroline LOSTETTER** et de **Jimmy MANSUY**



Puis le 20 octobre, ont convolé en justes noces ...
Marie-Caroline BOREL et **Clément DUCHOSSOY**



NOUVEAU SITE INTERNET COMMUNAL



Village au cœur des Alpes de Haute-Provence

04 92 62 41 94 CONTACT

DÉCOUVRIR LA COMMUNE

CONSEIL MUNICIPAL

VIE DE LA COMMUNE

SCOLARITÉ ET PÉRISCOLAIRE

CULTURE ET LOISIRS

ACTUALITÉS



Bienvenue à Aubignosc !

Début novembre, nous n'avons pu que constater la disparition subite et inexpliquée du site web communal. Un site provisoire a été mis en place rapidement par Michel Faure, conseiller municipal, que nous remercions à nouveau. La mairie a fait appel à un professionnel, Ivan REYNIER, de Sisteron

et nous avons ainsi le plaisir de vous présenter ce nouvel outil de travail et de communication, devenu indispensable.... N'hésitez pas à le consulter; les informations sont mises quotidiennement à jour, flash info etc. **Un espace « Parents » a été créé pour les inscriptions à la cantine**

INTERVENTION DES POMPIERS AU FOREST



Un essaim de frelons détecté sur un platane au Forest. Intervention immédiate des pompiers de Château-Arnoux que nous remercions vivement.



Destruction d'un nid de frelons asiatiques

Prise en charge des frais par le préfet

Le coût de destruction d'un nid de frelons asiatiques chez des particuliers peut-il être pris en charge par les préfectures ?

La réponse est positive. Au niveau européen, le frelon asiatique figure dans la liste des espèces exotiques envahissantes (EEE) préoccupantes (règlement d'exécution 2016/1141).

Au niveau national, la lutte contre les EEE est codifiée aux [articles L 411-5 et suivants](#) du code de l'environnement. Selon l'article L 411-8, dès constat de la présence dans le milieu d'une espèce figurant dans les arrêtés ministériels EEE, l'autorité administrative, c'est-à-dire le préfet de département désigné par le décret n° 2017-595, peut « procéder ou faire procéder (...) à la capture, au prélèvement, à la garde ou à la destruction de spécimens » d'EEE. Un arrêté préfectoral précise les conditions de réalisation des opérations. Les préfets pourront notamment ordonner la destruction de nids sur des propriétés privées (JO Sénat, 05.04.2018, [question n° 03071](#), p. 1617).

Par le décret n° 2017-595 en date du 21 avril 2017 relatif au contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales, les préfets ont désormais l'obligation de prendre en charge, sous leur responsabilité et à leurs frais, la destruction des nids de frelons asiatique *Vespa Velutina*, quel que soit le lieu où le nid est installé, qu'il s'agisse d'une propriété privée ou du domaine public. Le frelon *Vespa Velutina* étant classé comme espèce exotique envahissante, la limitation de sa propagation relève précisément de ce décret et tout citoyen est en droit de réclamer son application.



UN NOUVEAU PRESTATAIRE POUR LA COLLECTE DES DECHETS

Dès le **1^{er} janvier 2019**, la collecte des déchets (**ordures ménagères et cartons**) sera assurée par un nouveau prestataire : la société **ALPES NETTOYAGE**.

La collecte des ordures ménagères résiduelles

Les jours de collecte seront les suivants :

COMMUNE	JOURS DE COLLECTE
AUBIGNOSC	LUNDI et JEUDI
CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT	MARDI et VENDREDI
MONTFORT	MARDI et VENDREDI
PEIPIN	LUNDI et JEUDI
SALIGNAC	MARDI et VENDREDI
SOURRIBES	MARDI et VENDREDI

La collecte des cartons



Plusieurs chalets sont dispersés sur tout le territoire de la CCJLVD. Vous pouvez y déposer vos cartons (aplatis et repliés), qui seront ensuite revalorisés.

La collecte est effectuée les mercredis.



La collecte des recyclables

La collecte des recyclables (verre, papier, emballages) reste assurée par le SYDEVOM.

Pour toute question ou information supplémentaire, vous pouvez contacter la CCJLVD :

04-92-34-46-75 ou ccjld@orange.fr

Directeur de la publication : René AVINENS

Rédaction : René Avinens, Isabelle Ailhaud,

Mise en page : Isabelle Ailhaud

Photographies : JM DELMAERE, M. FAURE, I.FINO

Impression : Imprimerie Nouvelle – SISTERON

Nous contacter = courriel : mairie.aubignosc@wanadoo.fr

Tél. 04 92 62 41 94— www.aubignosc04.fr



***vous présentent leurs meilleurs vœux pour
la nouvelle année
et
vous invitent
à la cérémonie des Vœux***

à partir de 18h15 à la salle des fêtes

